

(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) 2020 - 2025

OPAH

du Pays Berry St-Amandois

Propriétaires
bailleurs
ou occupants
bénéficiez
de subventions et
d'accompagnement
pour rénover
votre logement.

rénovation - assainissement - plomberie - mise aux normes - électricité - charpente - couverture - ouverture - menuiserie - lutte contre le saturnisme - carrelage - élimination de l'amiante - planchers - chauffage - chauffage - sanitaire - énergie renouvelable - ventilation - cloisonnement - isolation - escalier - revêtements de sol - accessibilité et adaptation du logement - acoustique - économie d'énergie - toiture - fenêtres - fenestres - salle de bains - adaptation - isolation -



Le Pays Berry St Amandois a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui va permettre d'apporter, jusqu'en mai 2025, des aides financières pour améliorer ou réhabiliter des maisons ou des appartements.

Avec l'OPAH vous pouvez également bénéficier de conseils gratuits et d'un accompagnement technique dans le montage de vos dossiers de demande de subvention (sous conditions).

Avec l'accompagnement de l'ANAH et du Conseil Régional, ce sont presque 4,2 M d'euros dédiés à l'amélioration du patrimoine immobilier local.

CONTACTEZ-NOUS

**Mission Habitat du Pays
Berry St-Amandois
02 48 96 16 82**

**SOLIHA Cher
02 48 68 20 45**
(permanence sur rendez-vous)



Rénovation énergétique
(isolation, ventilation, chauffage ...)

**Lutte contre l'habitat indigne
et dégradé**
(sortie d'insalubrité, travaux lourds de
rénovation globale ...)

Rénovation pour
location à loyers modérés

Sortie de vacances
de logements des centres-bourgs

**Attention : ne signer aucun devis et
ne pas démarrer vos travaux avant de
solliciter les aides.**

Faites comme eux !

M. et Mme T. avaient froid dans leur logement et se sont rapprochés du Pays. Le technicien les a conseillés sur les travaux à mettre en oeuvre. Ils ont pu faire changer leurs menuiseries, compléter l'isolation, installer un poêle à bois et une VMC et ont obtenu 11 400€ d'aide soit 50 % du coût de leurs travaux. Ils ne se sont occupés d'aucune démarche administrative.